

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2025	
Date d'affichage et de convocation 7 mai 2025	L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 16 Votants : 18	<p>Étaient présents: Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Christine MAHE, Martine POUILLIE, Maurice ANDRIEU, Georges BIRBA, Olivier BECRET, Kadidiatou DIEBKILE, Olivier VELIN, Elodie SIMONE, Estelle BOCKEL, Francis KLEIJN, Flavien PARISI, Nathalie CHEVALLIER.</p> <p>Pouvoirs: Jean-Jacques PERCHAT à Elodie SIMONE, Benoît FARRAN à Yves MURRU.</p> <p>Absents: Djemaï LASSOUED, Gilles MEKLER, Thierry TABORSKI, Thierry MARIN-CUDRAZ, Stéphanie DE CAMPOS, Caroline THUEZ, Albert BAFFI, Catherine GASTAN-KLUG et Antoine CALDICOTE.</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désigné pour remplir cette fonction : Maurice ANDRIEU</p>

2025/020 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Rapporteur : Nicole BERGERAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget de la ville,

Vu l'état des dotations aux amortissements transmis par le comptable public en date du 15/04/2025, il convient d'apporter des crédits supplémentaires pour les amortissements d'un montant de 54 311,98 € moins la somme budgétée au BP 2025 d'un montant de 34 672€.

La somme globale sera donc de 54 311,98 - 34 672 = 19 639,98€.

Vu la nécessité d'amortir les biens acquis au prorata pour l'année 2025 d'un montant de 15 369,30€.

Dépenses de fonctionnement :

Chap. 042 – compte 6811 : + 35 009,28 €

Chap. 023 : - 35 009,28 €

Recettes d'investissement :

Chap. 040 : + 35 009,28

COMPTE	BIENS ACQUIS 2024	BIENS ACQUIS 2025
2802	1 465,00	0,00
281314	0,00	5 337,30
281321	10 902,00	0,00
281351	0,00	3 707,95
281532	443,00	0,00
281568	3 981,00	0,00
2815738	5 825,00	0,00
281578	2 992,00	0,00

Accusé de réception en préfecture 095-219505096-20250514-2025-020-DE Date de télétransmission : 15/05/2025	281828	4 689,00	0,00
Date de réception préfecture : 15/05/2025	281831	1 279,00	0,00
	281841	3 765,00	0,00
	281848	3 206,00	54,98
	28185	482,28	0,00
	28188	6 472,70	6269,07
	TOTAL	54 311,98	15 369,30
SOMME VOTEE AU BP 2025		34 672,00	
TOTAL		35 009,28	

Chap. 021 : - 35 009,28 €

Vu la nécessité de transférer les frais d'études c/2031 qui ne doivent pas être amortis car les études sont suivies de travaux au compte 21351 pour un montant de 18 866,10€ et compte 2151 pour un montant de 7 452€ soit un total de 26 318,10€.

Dépenses d'investissement :

Chap. 041 – compte 21351 : - 18 866,10€
 Chap. 041 – compte 2151 : - 7 452,00€
26 318,10€

Recettes d'investissement :

Chap. 041 – compte 2031 : + 26 318,10€

Madame BERGERAT propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2025 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la décision modificative détaillée ci-dessus et autorise le maire à signer tous les documents y afférents.

Le Secrétaire,

Maurice ANDRIEU



Le Maire,

Yves MURRU

Fait et délibéré le 14/05/2025
 Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
 Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la
 Mairie le compte-rendu de la délibération ci-contre.
 Le Maire certifie exécutoire la présente,
 transmise en sous-préfecture de Sarcelles